

# SAMFFA

Syndicat des Assistants Maternels & Familiaux  
et des Familles d'Accueil



Saint André le 12 Novembre 2021

COURRIER ARRIVÉ

12 NOV. 2021

Pôle Solidarités

**Objet : Préavis de Grève.**

Monsieur le Président,

Nous syndicat SAMFFA974 déposons un préavis de grève le 12 novembre 2021.

Conformément aux articles L2511-1 à L25112-5 du Code du travail, nous, syndicat SAMFFA974 représentant les assistants maternels assistants familiaux et des familles d'accueil de la Réunion, déposons un préavis de grève illimité. Bien sûr, au vu des spécificités de notre métier, nous assurerons la sécurité et le confort des enfants dont nous avons la charge. Il est inutile que ces enfants subissent les conséquences de cette grève. Ils restent notre priorité.

Cependant, au jour du 19 novembre 2021,

- Nous arrêterons de répondre aux différents services
- Nous n'assurerons plus les visites chez les parents
- Nous ne prendrons plus en compte les demandes de la part du service des maisons départementales (hors, bien évidemment, soins médicaux prioritaires et obligatoires)

Cela fait désormais de nombreuses années que nos revendications ne sont pas entendues. Combien de fois avons-nous du nous battre contre des remarques désobligeantes de la part d'AS, de référents, de psychologues ou autre personne intervenant de plus ou moins loin dans la prise en charge des enfants ? Combien de fois avons-nous du nous battre contre des retraits brutaux d'enfants, après plusieurs années de placement, sans réelles justifications ? Combien de fois avons-nous du nous battre contre les déplacements d'enfants de foyer en foyer, de famille en famille conduisant inévitablement à la perte de confiance en l'adulte ?

Aujourd'hui nos revendications sont les suivantes.

### Revendications liées à l'accueil de l'enfant

- Revalorisations de l'indemnités journalières à 30€ par jour et par présence d'enfant et indexation du cout de la vie dans notre département
- Revalorisation de la rentrée scolaire 79€ ne suffit pas à l'achat des effets scolaire pour les enfants, Y compris pour les enfants rentrant en maternelle. Aucune allocation n'est prévue actuellement pour ces enfants.
- Mise en place d'un taux fixe pour la prise en charge d'enfant porteur d'handicap, facilité cette prise en charge par des moyens rapides et simples.

SAMFFA974-2352 Rue LEFAGUYES-97440 SAINT ANDRE-1  
Tel/ 0692 61 65 10 mail : samffa974@orange.fr  
Site : www.samffa974.re

- Mise en place d'un budget vacances, loisirs activités dans la prise en charge des enfants
- Simplifier les prises en charges des frais professionnels.
- Mise en place d'une indemnité de 100€ pour les anniversaires
- Mise en place d'une prime de Noël de 150€ par enfant versé sur le salaire du mois de novembre des assistants familiaux
- Mise en place d'un soutien scolaire plus souple et plus adapté

### Revendications salariales

- Maintien total des salaires quand les enfants sont retirés du lieu d'accueil sur suspicion de ... *(prévu déjà par la loi mais pas instauré dans notre département)*
- Maintien total du salaire quand l'assistante familiale est en arrêt de maladie.
- Revalorisation des salaires d'un montant de 1500€ net pour le 1er enfant *(augmentation déjà discuté au niveau national et pratiqué dans certains départements)*
- Majoration des dimanches et jours fériés travaillés dans l'année.
- Création d'un plan de carrière avec un pourcentage sur le salaire de nos professionnels proportionnel aux années de service
- Création d'une cellule crise afin de prendre en charge les professionnels qui sont accusés en incluant le syndicat SAMFFA974.
- Mise en place d'un dialogue constructif et sans jugement, dès qu'une information préoccupante arrive. Traiter le sujet très rapidement avec toute l'équipe en incluant l'assistant familial, travaillant autour de l'enfant.
- Conservation de la présomption d'innocence pour les professionnels accusés pratiqué dans certains départements
- Mise en place de soutien immédiat lorsqu'un professionnel demande un retrait d'enfant pour cause de mise en danger de sa propre famille.
- Création des accueil relais vacances avec un salaire attractif pour les salariés en fin de carrière. *Bien souvent les assistants familiaux en fin de carrière sont peu ou pas recruté ou encore on leur colle un IP. L'objectif serait de penser à la création d'une équipe d'assistant familiaux avec un salaire fixe spécialement dédié à l'accueil relais vacances ou événement tragique.*

- Mise en œuvre d'une réelle politique d'expérimentation des accueils spécifiques. *La loi 2021 permet l'expérimentation de nouveaux types d'accueil et leur reconnaissance statutaire. Il conviendrait d'imaginer et envisager des formations adaptées pour être au plus près des besoins et des services éducatifs tout en respectant la professionnalisation de l'accueil familial.*
- Nomination d'un médiateur assistant familiaux dont l'expertise sera requise dans la prise en charge d'enfant afin de réguler les crises et les informations préoccupantes.
- Considération de l'assistant familial comme un travailleur à part entière de l'équipe pluridisciplinaire dans la prise en charge d'un enfant (prévu dans la loi 2005). Elle ne doit pas être uniquement l'exécutif de cette équipe, mais bien une force de proposition.
- Intégration du syndicat SAMFFA974 dans les commissions jugeant des informations préoccupantes, concernant les professionnels.
- Obligation de tenue des CCPD au département uniquement.
- Révision des CCPD avec des professionnels impliqués et volontaires, réellement intéressés par les cas débattus.

#### Revendications réglementaires

- Accès à tous les services des MDS dont dépend l'assistant familial
- Création d'un dispositif de médiation social (*règlementation de l'agrément, restriction, ou retrait d'un enfant*)
- Mise en place d'une approche spécifique des risques professionnels en matière de prévention, visant à une meilleure protection du salarié
- Accompagnement et soutien, protection fonctionnelle dans le cadre du recueil des faits et de dépôts de plainte
- Mise en place d'un accompagnement autre que celui du service
- Création d'une cellule encadrant les assistants familiaux
- Reconnaissance du métier

Notre syndicat reste à votre disposition afin de discuter et négocier les différentes revendications que nous venons de lister.

Marie Lebon secrétaire générale du SAMFFA974



Siège administratif SAMFFA974-2352 Rue LEFAGUYES-97440 SAINT ANDRE- 3  
 Secrétaire générale Marie LEBON  
 2352 Rue Lefaguyes - 97440 St-André Tel/ 0692 61 65 10 mail : samffa974@orange.fr  
 Tél : 0262 46 27 61 - 0692 61 65 10 Site : www.samffa974.re